### 1. Définitions

« Données au caractère Personnel / Données Personnelles » : désigne toute information se rapportant au une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée « Personne concernée »). Est réputée « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence au un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou au un ou plusieurs éléments spécifiques propres au son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Les Données Personnelles sont celles traitées par le Sous-traitant (Noesya) pour le compte du Responsable du Traitement (Client) dans le cadre de l'exécution des Services.

- « Données Sensibles » : désigne une information qui révèle les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, la santen ou la vie sexuelle d'une personne physique.
- « Traitement de Données Personnelles » : désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non au l'aide de procédés automatisés et appliquées au des données ou des ensembles de Données Personnelles, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise au disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.
- « Responsable du Traitement » : désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du Traitement. Ci-après « Le Client ».
- « Sous-traitant » : désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des Données Personnelles pour le compte du Responsable de Traitement. Ci-après « Noesya ».
- « Sous-traitant ultérieur » : désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme auprès duquel le Sous-traitant sous-traite des activités de Traitement spécifiques, effectuées pour le compte et selon les instructions du Responsable du traitement. Ci-après « Sous-traitant de Noesya ».
- « Violation de Données Personnelles » : désigne toute violation de la sécurité entrainant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée au des tiers, de Données Personnelles transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autoriseu au de telles données.
- « Loi Applicable » : désigne les lois et règlements relatifs au traitement et au la protection des Données personnelles, applicables dans le pays ouu Noesya est établie. Loi Applicable signifie en particulier : (a) le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, applicable au compter du 25 mai 2018 (ci-après « le Règlement ») ; (b) la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

## 2. La SCOP Noesya

La Société Noesya, Société coopérative et participative à responsabilité limitée au capital variable de 25.000 € dont le siège est 5 Rue Frédéric Joliot Curie 33150 Cenon.

Les prestations fournies par la société concernent le développement Web, notamment : le développement de communs numériques, l'intégration de sites éco-conçus, la création d'expériences interactives (virtuelles et physiques), la tierce maintenance applicative du code produit, la gestion de l'hébergement des applications et toutes les prestations afférentes et connexes.

3. Sensibilité à la protection des données à caractère personnel

Noesya est conscient de son rôle an jouer dans la protection des données an caractère personnel et met pour cela en place diverses mesures allant dans ce sens.

A. Désignation d'un Correspondant Informatique et Libertés

Version 1.0

Page 1

noesya

M. Sébastien Gaya, a enten désigné en qualité de DPO (Data Protection Officer) auprès de la CNIL, afin de s'assurer du respect de la Loi Applicable relative an la protection des Données an caractère Personnel et de permettre la mise en conformité permanente des Traitements de Données an caractère Personnel effectués par Noesya.

Coordonnées du DPO: dpo@noesya.coop

B. Actions de sensibilisation, de formation et accompagnement

Afin de contrôler les méthodologies et procédures relatives au la protection des données au caractère personnel mises en œuvre et de sensibiliser l'ensemble des acteurs y participant, Noesya met en place des actions internes de sensibilisation et de formation de ses équipes.

Dans le cadre de sa mission, notre DPO a pour mission d'informer les salariés de Noesya des principes fondamentaux du règlement européen, de les sensibiliser au la démarche de l'entreprise et de les former aux nouveaux process internes liés au la protection des Données au caractère Personnel :

- Séances collectives de sensibilisation ;
- Relai d'informations juridiques issues de la CNIL, de nos avocats, etc.;
- Veille : partage de vidéos, d'articles, etc.
- Création de tutoriels sur les nouveaux process ;
- Création d'une Newsletter RGPD envoyene an tous les salariés ;
- Etc.

#### C. Documentation interne

Outre la présente politique interne de protection des données, Noesya possède une charte informatique encadrant l'utilisation des outils numériques et procède au une communication régulière des bonnes pratiques liées au la protection des données au caractère personnel auprès de ses équipes.

Noesya intègre également la protection des données au caractère personnel dans sa pratique contractuelle en incorporant des clauses ad-hoc dans ses conditions générales de vente.

### 4. Cadre de référence

## A. Cadre législatif

Noesya agit dans le respect de la Loi Applicable. Notamment, Noesya respecte les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative au l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, ainsi que du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif au la protection des personnes physiques au l'égard du traitement des données au caractère personnel et au la libre circulation de ces données, applicable le 25 mai 2018.

## B. Autorités de référence

Noesya est attentif aux consignes et recommandations dispensées par les différentes autorités de contrôle de protection des données, et notamment en France la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Noesya suit également les recommandations et lignes directrices du groupe européen de protection des données, le G29.

# 5. Répartition des rôles dans la protection des données à caractère personnel

Agissant pour le compte et sur instructions documentées de ses Clients, Noesya agit en qualité de Sous-traitant des données qui sont collectées et dont la finalité n'est décidée que par les Clients de Noesya, qui agissent en qualité de Responsable des traitements ainsi mis

r	noesya-ppdp-1.0.pdf
C	01/09/2021
\	/ersion 1.0

Page 2

en place.

De cette sorte, Noesya n'utilisera pas les Données au caractère Personnel pour ses propres besoins ou pour satisfaire des finalités autres que celles prévues contractuellement avec ses Clients.

### 6. Traitements des Données à caractère Personnel

Pour réaliser ses différentes prestations, Noesya peut être amené au traiter des Données au caractère Personnel pour le compte de ses Clients.

#### A. Finalité des données

Les finalités des Données au caractère Personnel traitées sont décidées par le Client de Noesya et donnent lieu au traitement, au l'hébergement, au la gestion de ces données ou au la création de campagne publicitaire pour le compte de son Client et selon les instructions de ce dernier.

#### B. Données collectées

Dans le cas ou Noesya se verrait confier par un Client, un traitement sur des Données Sensibles, des mesures spécifiques en termes de sécurité seraient mises en place avec les DPO et les autres acteurs concernés, conformément au la Loi Applicable.

#### C. Suppression des données

Noesya s'engage au supprimer toutes les Données au caractère Personnel ainsi collectées, au la première des échéances suivantes :

- Dans les conditions définies avec le Client en début de contrat établi entre ce dernier et Noesya ;
- A première demande du Client ;
- Immédiatement au l'expiration du délai de conservation défini au contrat établi entre le Client et Noesya, sauf demande expresse contraire du Client.

#### D. Communication des données

Lorsque le Client autorise expressément Noesya, les données peuvent être communiquées au des Sous-traitants ultérieurs dans le cadre de la mise en œuvre de campagnes publicitaires, d'hébergement de données ou de prestations de routage selon les modalités contractuelles qui auront euteu définies préalablement.

Ces derniers n'agiront que sur instruction de Noesya dans le but de réaliser la prestation publicitaire mise en œuvre, et n'auront en aucun cas la capacité d'agir et d'utiliser les données pour leur propre compte.

## Gestion des droits des personnes

En sa qualité de sous-traitant, Noesya ne gère pas directement les droits des personnes dont les Clients de Noesya, Responsables des Traitements, restent entièrement responsables. Toutefois, si Noesya était saisie de l'exercice d'un droit par une personne concernée, Noesya s'engage an collaborer avec ses Clients pour en assurer la pleine effectivité selon la procédure interne de gestion des droits des données.

## 8. Sécurisation des données à caractère personnel

Noesya assure la sécurité des Données au caractère Personnel au travers plusieurs mesures de sécurité organisationnelles et techniques qu'il met en œuvre et qui sont précisées dans sa charte informatique.

- A. Mesures de sécurité organisationnelles
- A.1. Politique d'habilitation

noesya-ppdp-1.0.pdf
01/09/2021
Version 1.0
Page 3

Noesya a défini en interne une politique d'habilitation de ses collaborateurs régissant l'accès aux données personnelles. Les fichiers clients contenant des Données au caractère Personnel sont situés sur nos serveurs Cloud, dans des dossiers spécifiques, accessibles uniquement aux personnes habilitées au vue de leur fonction et de leur mission au sein de Noesya.

#### A.2. Gestion des mots de passe

Chaque collaborateur est lieu par la charte informatique de Noesya qui impose que les mots de passe respectent des standards élevés de sécurité, au savoir un minimum de 8 caractères, comprenant une majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial.

#### A.3. Notification des Violations de Données au caractère Personnel

Noesya met en place des moyens techniques permettant de détecter des violations de données au sens du Règlement 679/2016. Noesya notifie au son Client toute violation de données détectée.

- B. Mesures de sécurité logiques
- B.1. Sécurisation des échanges

Noesya s'assure que toute communication des Données au caractère Personnel soit effectuée selon des règles de sécurité strictes. Tout échange de ce type de données entre Noesya et le Client s'effectue au moyen d'un procédé sécurisé :

- par SFTP: création d'accès SFTP par Noesya au la demande de son Client;
- par email : archive (type zip) chiffrée avec mot de passe répondant aux standards. Le mot de passe est communiquen par un autre moyen que l'email (tenl., plateforme de communication collaborative, etc.);
- par application de transferts sécurisés de données définie entre le Client et Noesya.
- B.2. Antivirus

Chaque poste de travail qui le nécessite est équipé d'un antivirus régulièrement mis au jour. Par ailleurs, le réseau informatique et téléphonique de Noesya est lui-même protégé par un firewall.

#### B.3. Stockage des données

Les données Client sont stockées sur des serveurs Cloud (Google) avec des accès strictement limités au personnel autorisé. Le choix du prestataire de Cloud est déterminé par les habilitations concernant cette activité, ainsi que par les engagements de sécurité et les emplacements physiques des données.

### C. Mesures de sécurité physiques

Noesya a mis en place des mesures de sécurité d'accès physique à ses locaux. L'ensemble des locaux est accessible par badge ou par digicode.

## 9. Hébergement des données à caractère personnel

Noesya peut être amené au héberger les Données au caractère Personnel de ses Clients sur ses serveurs cloud. Le détail des caractéristiques techniques des data canters cloud utilisés est disponible sur demande au Noesya.

### 10. Sous-traitance

Dans le cadre de l'accomplissement de ses prestations, Noesya peut recourir au des soustraitants (sous-traitants ultérieurs) dans le cadre de prestations d'hébergement par exemple.

Noesya s'efforce de répercuter au ses propres sous-traitants, les exigences de la présente politique de protection des données.

noesya-ppdp-1.0.pdf
01/09/2021
Version 1.0
Page 4

Les Données au caractère Personnel ne sont transmises au aucun autre destinataire que les services du Sous-traitant ultérieur concerneu par l'exécution des prestations ainsi que ses éventuels sous- traitants intervenant également dans l'exécution du contrat liant Noesya et son Client.

Noesya s'engage au informer préalablement et par écrit le Client, Responsable du Traitement, de tout changement envisageu concernant l'ajout ou le remplacement d'autres Sous-traitants ultérieurs.

## 11. Révisions

1.0 Date of change: 01/09/2021 - Responsible: Technical team - Summary of Change: Initial release

noesya-ppdp-1.0.pdf
01/09/2021
Version 1.0
Page 5